

Etat@91

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE



Jean-Benoît Albertini
Préfet de l'Essonne

EDITORIAL

Depuis ma prise de fonction, le 22 mai dernier, j'ai eu à cœur d'aller au-devant des habitants, des chefs d'entreprises, des responsables associatifs et des élus de l'Essonne pour recueillir leurs attentes et accompagner leurs projets. Ces déplacements sur le terrain sont par ailleurs l'occasion, pour moi, de faire connaître l'action de l'État dans toutes ses composantes et d'en expliquer le sens. C'est également l'objectif de cette nouvelle Lettre des services de l'État, intitulée Etat@91.

Chaque jour, les services de la préfecture et des sous-préfectures, les forces de l'ordre et les services de secours, les directions départementales interministérielles et les unités départementales des directions régionales œuvrent au service de l'intérêt général. Ils le font avec le souci de répondre aux enjeux des territoires et aux préoccupations de nos concitoyens. Comme représentant de l'État, j'ai souhaité vous rendre compte de ces politiques interministérielles mises en œuvre à l'échelle locale et des résultats obtenus, sans occulter les éventuelles difficultés rencontrées.

Bonne lecture.



Agir pour le développement
des territoires



Prévenir le risque d'inondation

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le département de l'Essonne, qui compte 1 300 000 habitants, se caractérise par une diversité de territoires typés et complémentaires : à un nord fortement urbanisé et densément peuplé répond un sud rural, agricole et forestier, l'ensemble étant maillé par un réseau d'agglomérations et de villes petites et moyennes. De grands groupes industriels, dont l'activité se mesure à une échelle mondiale, côtoient un réseau de près de 25 000 entreprises artisanales. L'intervention de l'État s'adapte à cette diversité : si des pôles d'attractivité, de recherche et de développement proposent des métiers à forte valeur ajoutée, de nombreux quartiers concentrent encore des problématiques d'exclusion sociale, de précarité et de chômage. La situation des territoires ruraux et des villes moyennes est également prise en considération.



••• Vue aérienne de la ville d'Évry



••• Sud de l'Essonne

Parce que tous les territoires doivent bénéficier des mêmes opportunités, l'objectif des services de l'État n'est pas seulement de concourir à la résorption des inégalités mais bien de favoriser les synergies, en valorisant les atouts propres de chaque territoire, pour permettre à tout le département de viser l'excellence.



••• Vue aérienne de Marolles-en-Hurepoix



••• Plateau des Vingt-Deux Arpents



L'ÉTAT AGIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le soutien des quartiers prioritaires

Depuis 2015, année de signature des 11 contrats de ville du département de l'Essonne, l'État soutient massivement les initiatives déployées en faveur des habitants de ces territoires. Conformément aux engagements du Président de la République, les moyens d'intervention de l'État en faveur des quartiers prioritaires, ont été maintenus. En 2018, plus de 7 millions d'euros seront consacrés, dans les contrats de ville, au financement de projets portés par les collectivités, les acteurs associatifs et les établissements scolaires, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi ou de la santé.

Parallèlement, le programme de rénovation urbaine se poursuit. Plus de 11 millions d'euros seront consacrés par l'État cette année aux travaux s'inscrivant dans le premier programme national de renouvellement urbain (ANRU1) lancé en 2003. Parallèlement, le deuxième programme, le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), a débuté : huit quartiers d'intérêt national et six quartiers d'intérêt régional sont concernés par cette nouvelle étape dans notre département.

8 quartiers
d'intérêt national

Quartiers d'intérêt national (8) : les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, La Plaine - Les Cinéastes à Épinay-sous-Sénart, Les Hautes Mardelles à Brunoy, Les Pyramides - Bois Sauvages à Évry, Le Parc aux Lièvres à Évry, la Grande Borne - Le Plateau à Grigny et Viry-Châtillon, Grigny 2 à Grigny, Grand Vaux à Savigny-sur-Orge.

Le préfet a signé en juillet 2018, avec le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et le président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, la première déclaration d'engagement. Celle-ci concerne la rénovation du quartier du Parc aux Lièvres, à Évry.



•• Grigny, Quartier de la Grande Borne

6 quartiers
d'intérêt régional

Quartiers d'intérêt régional (6) : Bel Air - Rodeau à Longjumeau, le Canal à Courcouronnes, le Plateau à Ris-Orangis, la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, le Plateau de Guinette à Étampes, la Prairie de l'Oly à Montgeron et Vigneux-sur-Seine.

Les premières notifications de crédits sont intervenues, prévoyant les concours financiers « plafond » suivants :

- 19 millions d'euros pour le quartier du Plateau de Guinette (commune d'Étampes) ;
- 15,8 millions d'euros pour le quartier de la Prairie de l'Oly (communes de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine) ;
- 11 millions d'euros pour le quartier de la Croix Blanche (commune de Vigneux-sur-Seine).

Enfin, l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Grigny, dont la Convention a été signée en avril 2017, poursuit un objectif d'amélioration de l'habitat mais également de transformation en profondeur du quartier au travers d'un projet urbain structurant mobilisant les financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. S'y ajoute la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville – fédérant les quartiers dispersés du Village, de la Grande Borne et de Grigny 2 – qui enregistre ses premières réalisations.

Le développement du plateau de Saclay

L'État soutient une ambition forte pour le Plateau de Saclay, qui est l'un des premiers pôles de recherche et développement au monde, avec la mobilisation de 5 milliards d'euros du programme d'investissement d'avenir (PIA) au service de l'un des premiers pôles de recherche et développement du monde.

Le report de la date de mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express a marqué le début de cette année et une phase de concertation s'est ouverte entre l'État et les élus du territoire pour améliorer à court et moyen termes les dessertes des territoires autour des différentes lignes du Grand Paris Express.

Des premières mesures concrètes ont été prises, se traduisant par la mobilisation de crédits de l'État au bénéfice de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (réalisation de liaisons douces : plus de 700 000 euros alloués) et de la commune de Massy (amélioration de l'accessibilité du pôle gare : 400 000 euros alloués).



•• Déplacement du Président de la République à l'Université Paris-Saclay le 25 octobre 2017

Le Contrat d'intérêt national de la porte sud du grand Paris



•• Chantier Amazon, Brétigny-sur-Orge
Crédit photo : Cœur d'Essonne Agglomération

2018 est également la deuxième année de mise en œuvre du Contrat d'intérêt national de la Porte Sud du Grand Paris, qui définit une stratégie de développement pour le territoire des deux communautés d'agglomération Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne. Après 14,6 millions d'euros mobilisés l'an passé, l'État investira **9,5 millions d'euros en 2018**, au bénéfice de 13 projets, parmi lesquels l'aménagement de l'ancienne base aérienne 217 (BA 217) et la requalification du centre urbain d'Évry.

L'implantation d'Amazon sur l'ex-BA 217, de même que l'installation d'UPS à Évry et à Corbeil-Essonnes, témoigne de l'affirmation progressive de la Porte Sud du Grand Paris comme pôle métropolitain.

L'État investira
9,5M€ en 2018
au bénéfice de
13 projets



L'intervention au profit des territoires ruraux

Dans un département où les activités agricoles représentent 45 % de la superficie du territoire, le soutien à la ruralité est tout aussi essentiel. L'importance croissante accordée à la qualité de vie, l'impératif de la transition énergétique et le développement des circuits courts dans l'alimentation sont autant d'opportunités de développement pour les espaces peu denses.

2,13 millions d'euros sont consacrés par l'État cette année aux contrats de ruralité signés avec les **6 intercommunalités** rurales du département. Ces contrats permettent de soutenir les projets sur les différents bassins de vie.

C'est dans ce cadre qu'aboutiront 14 projets structurants, tels que la construction d'une maison de santé à Angerville ou celle d'une école maternelle à Courances.

 **Contrat de ruralité* :**
2,13 millions d'euros en 2018 pour 14 projets

* dont 2 projets financés par le département au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour un montant de 590 K€

Intercommunalités	Projets	Dotations
CA Etampois Sud Essonne (CAESE)	- Création d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire à Pussay - Création d'une maison de santé à Angerville	552 K€
CC Pays de Limours (CCPL)	- Création d'une liaison douce - Mise en place d'un lieu d'accueil parents-enfants	156 K€
CC des Deux Vallées (CC2V)	- Création d'un bâtiment et d'un restaurant scolaires à Moigny sur Ecole - Création d'une salle scolaire multi-activités à Soisy-sur-Ecole - Construction d'une école maternelle à Courances	390 K€
CC du Val d'Essonne (CCVE)	- Travaux aux abords de la gare à Menecy - 2ème phase de travaux du schéma directeur des liaisons douces	515 K€
CC Entre Juine et Renarde (CCEJR)	- Créer une nouvelle maison des associations à Boissy-sous-Saint-Yon - Construire et aménager 3 centre de loisirs à Boissy-le-Cutté - Travaux sur les équipements sportifs et de loisirs de proximité, et les espaces extérieurs du complexe Cornuel à Lardy	447 K€
CC du Dourdannais en Hu-repoix (CCDH)	- Élaboration d'un plan climat air énergie territorial - Étude construction équipement «petite enfance»	71 K€

DETR

Parallèlement aux contrats de ruralité, les territoires ruraux ont également bénéficié du soutien financier de l'État par le biais de la **Dotaton d'équipement aux territoires ruraux (DETR)**, qui représente 3,77 millions d'euros cette année, soit une **augmentation de près de 12 %** par rapport à 2017. La DETR a permis de co-financer 56 projets.



3,77 M€
en 2018



Montants mobilisés par l'État au titre de la DETR (par arrondissement)

Arrondissement d'Etampes	1,03 M€
Arrondissement de Palaiseau	1,76 M€
Arrondissement d'Evry	973 K€

La redynamisation des centres urbains des villes moyennes

La fermeture des commerces et la vacance des logements affectent de plus en plus de centres urbains de villes moyennes. C'est pour lutter contre ce phénomène que le Gouvernement a lancé le **plan « Action cœur de ville »** le 14 décembre 2017, à l'occasion de la 2ème conférence nationale des territoires. Cette initiative soutient les projets de redynamisation des villes moyennes, dans le but de renforcer durablement leur fonction de centralité et de favoriser un développement plus équilibré du territoire.

Doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans (État, Caisse des dépôts et consignations, Agence nationale de l'habitat et Action logement), ce plan se concrétise localement par la signature de conventions-cadre avec les communes retenues, structurées autour de cinq principaux axes : l'habitat, les commerces, les mobilités, le patrimoine et l'accès aux services publics.

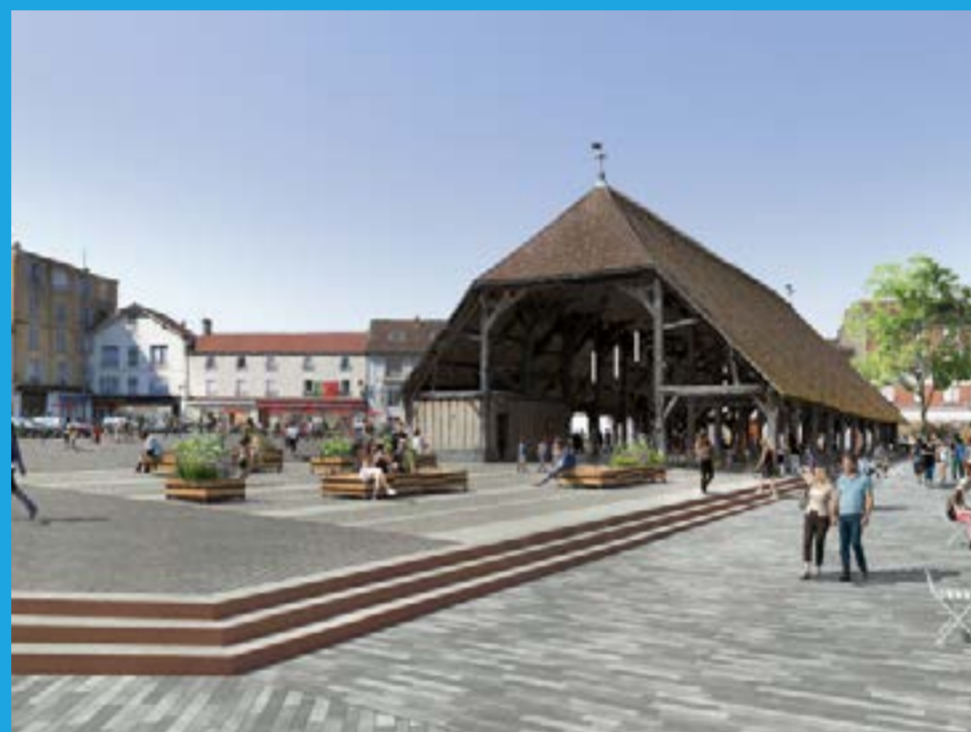


L'Essonne a été précurseur : la convention conclue entre l'État et la commune de Saint-Michel-sur-Orge, le 14 juin 2018, était la première à l'échelle de l'Île-de-France. Quatre autres villes essonniennes, réparties sur l'ensemble du département, sont engagées dans ce dispositif : Arpajon, Étampes, Corbeil-Essonnes et Evry. **Les conventions avec les communes seront toutes signées avant le 13 octobre.**

- Signature de la première convention cadre en Île de France par le Préfet de l'Essonne et la commune de Saint Michel-sur-Orge

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui représente, pour le département de l'Essonne, une enveloppe de 18 millions d'euros en 2018, est mobilisée au titre de ce dispositif : 1,2 million d'euros bénéficieront ainsi au **cinq communes retenues** dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville ». Par ailleurs, des crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont servi au financement de trois études de préfiguration, pour un montant global de 110 000 euros.

1,2 million d'euros
bénéficieront aux 5 communes
retenues dans le cadre du plan
« Action Cœur de Ville »



•• Arpajon, La Halle

La contractualisation est un outil efficace : moins d'un an après l'annonce gouvernementale, le dispositif est déjà entré dans sa phase opérationnelle avec, par exemple, le réaménagement d'une place du centre ville d'Arpajon, qui bénéficie d'un financement de l'État à hauteur de plus de 770 000 euros.

L'accompagnement des « maires bâtisseurs »



•• Mairie de Bondoufle

Conscient des contraintes financières auxquelles sont confrontées les communes qui ont contribué à l'effort de construction de logements, l'État a décidé de leur attribuer une **aide spécifique pour contribuer au financement d'équipements publics** rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Pour 2018, cette aide, d'un montant exceptionnel de **plus de 3 millions d'euros**, a bénéficié aux communes de Palaiseau, Massy, Gif-sur-Yvette, Évry et Bondoufle, pour soutenir différents projets :

- la rénovation d'écoles et de centres de loisirs ;
- la création de pôles médicaux ;
- la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- la réalisation d'équipements sportifs.

Les infrastructures de transport

Parce que la mobilité est un enjeu majeur pour l'Essonne, l'État continue d'œuvrer pour **l'amélioration des infrastructures de transport**. A l'échelle de l'Île-de-France, l'État intervient à hauteur de 290 millions d'euros (dont 19 millions engagés en 2017) pour la modernisation des RER dans le cadre du contrat de plan État-région 2015-2020 (CPER). Des schémas de modernisation, qui fixent des programmes de travaux en cohérence avec les objectifs de desserte prescrits, ont ainsi été définis pour les lignes de RER B, C et D.

Par ailleurs, l'État consacre 27 millions d'euros (dont 5,8 millions en 2017) aux travaux sur les réseaux transiliens d'Île-de-France, toujours au titre du CPER.

Parallèlement, l'État intervient en faveur du **développement de nouvelles infrastructures**.

- Le réseau de transport public du Grand Paris Express, avec le prolongement sud de la ligne 14 et la ligne 18 qui reliera Orly à Versailles.
- Le Tramway T7, qui reliera la station de métro Villejuif-Louis Aragon (terminus de la ligne 7) à la gare de Juvisy-sur-Orge : inscrit au CPER 2015-2020 pour un montant de 200 millions d'euros, ce projet bénéficiera d'une première tranche de financement à hauteur de 113 millions d'euros.
- Le Tram 12 Express (anciennement tram-train Massy-Evry ou TTME), qui reliera Évry et Massy en 38 minutes : déclaré d'utilité publique le 22 août 2013, ce projet, financé par une enveloppe globale multi-partenaire de 215 millions d'euros, permettra d'assurer un maillage tangentiel entre les lignes de RER B, C et D à horizon 2021-2022.

Enfin, l'État accompagne les projets de transports collectifs en site propre (TCSP) – qui utilisent une voie ou un espace affectés à leur seule exploitation – des autorités organisatrices de la mobilité :



•• TZEN 4

- Le TCSP entre Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Le TZEN4, entre « La Treille » à Viry-Chatillon et la gare RER de Corbeil-Essonnes : participation de l'État à la réalisation du site de maintenance de Corbeil-Essonnes, dont les travaux commenceront en 2020 (financement de 3,5 millions d'euros, pour un coût global de 16,5 millions d'euros) ;
- L'aménagement de voies de bus sur le réseau routier national : A10, N104 « Francilienne », N118.

L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES COMMUNES POUR FAIRE FACE AU RISQUE D'INONDATION

L'Essonne a été touchée par deux épisodes majeurs d'inondation depuis 2016

Irrigué par de nombreux cours d'eau se jetant dans la Seine, le département de l'Essonne est un territoire particulièrement sensible aux inondations.

Le département de l'Essonne a ainsi connu deux inondations importantes par débordement de cours d'eau au cours des dernières années :

- en mai-juin 2016 : crue de la Seine et de ses affluents ;



••• Crosne, le 4 juin 2016



••• Avernaux, le 4 juin 2016

- en janvier-février 2018 : crue de la Seine et de ses affluents, l'Yerres principalement.



••• Crosne, le 23 janvier 2018



••• Juvisy, le 2 janvier 2018

Très différentes dans leurs caractéristiques et leurs conséquences, ces deux crues majeures ont concerné l'ensemble du bassin versant de la Seine et ont causé des inondations se traduisant par de nombreux dégâts.

En Essonne, la crue de 2016 a affecté l'ensemble du territoire (116 communes déclarées en état de catastrophe naturelle) tandis que celle de 2018 a essentiellement touché le nord du département (19 communes déclarées en état de catastrophe naturelle).

La stratégie de prévention articule les différentes échelles des territoires

Les inondations de mai-juin 2016 et de janvier-février 2018 ont mis en exergue la vulnérabilité des territoires face à une crue majeure de la Seine et de ses affluents et l'importance d'agir collectivement pour prévenir ce risque.

L'action de l'État et des collectivités s'inscrit dans un cadre stratégique articulant les échelles de territoires et les politiques publiques.

Le **plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** est un document stratégique à l'échelle du bassin Seine-Normandie, initié par une Directive européenne, dite « Directive Inondation ». Il s'inscrit dans la **stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRI)** approuvée en octobre 2014.

Le PGRI du bassin de la Seine fixe pour six ans quatre grands objectifs pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie pour les territoires reconnus comme « à risque d'inondation important » (TRI).

En Essonne, 21 communes riveraines de la Seine sont concernées.

**PGRI du bassin de la Seine :
21 communes essonniennes concernées**



••• Boussy, le 24 janvier 2018

Le PGRI vise à :

- réduire la vulnérabilité des territoires ;
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque.

PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION

EN ESSONNE

En déclinaison de ce plan, la **stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de la métropole francilienne**, adoptée en décembre 2016, s'applique au département de l'Essonne.

A la suite des événements de 2016, le Préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie, a fait établir **une feuille de route de projets prioritaires à l'échelle du bassin versant de la Seine**.

Pour le département de l'Essonne, les objectifs prioritaires sont les suivants :

- structurer et consolider la **compétence « Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations » (GEMAPI)** ;
- accélérer et multiplier la réalisation d'opérations de ralentissement dynamique des crues, dont la préservation et la restauration de zones humides et de zones d'expansion des crues ;
- restaurer les capacités naturelles d'infiltration et d'écoulement pour limiter le ruissellement de l'eau ;
- réduire la vulnérabilité des territoires et des activités.

A l'échelle du département de l'Essonne, cette stratégie se décline en trois volets opérationnels

- **Un volet « planification »** pour lequel l'État, à l'échelle départementale ou inter-départementale voire régionale, en fonction du cours d'eau, porte l'élaboration des documents visant à limiter l'exposition des biens et des personnes au risque : les **plans de prévention du risque inondation (PPRI)**. Le PPRI est, lors de son élaboration puis de son approbation, un outil de connaissance des impacts potentiels d'une crue sur le territoire (sur la base de hauteurs d'eau observées et/ou calculées pour les phénomènes les plus rares) et de sensibilisation de la population et des acteurs concernés.

Une fois le PPRI approuvé, les communes ont la responsabilité de le faire respecter dans le cadre des autorisations d'urbanismes ex : permis de construire qu'elles délivrent et d'informer leurs habitants sur l'exposition au risque.

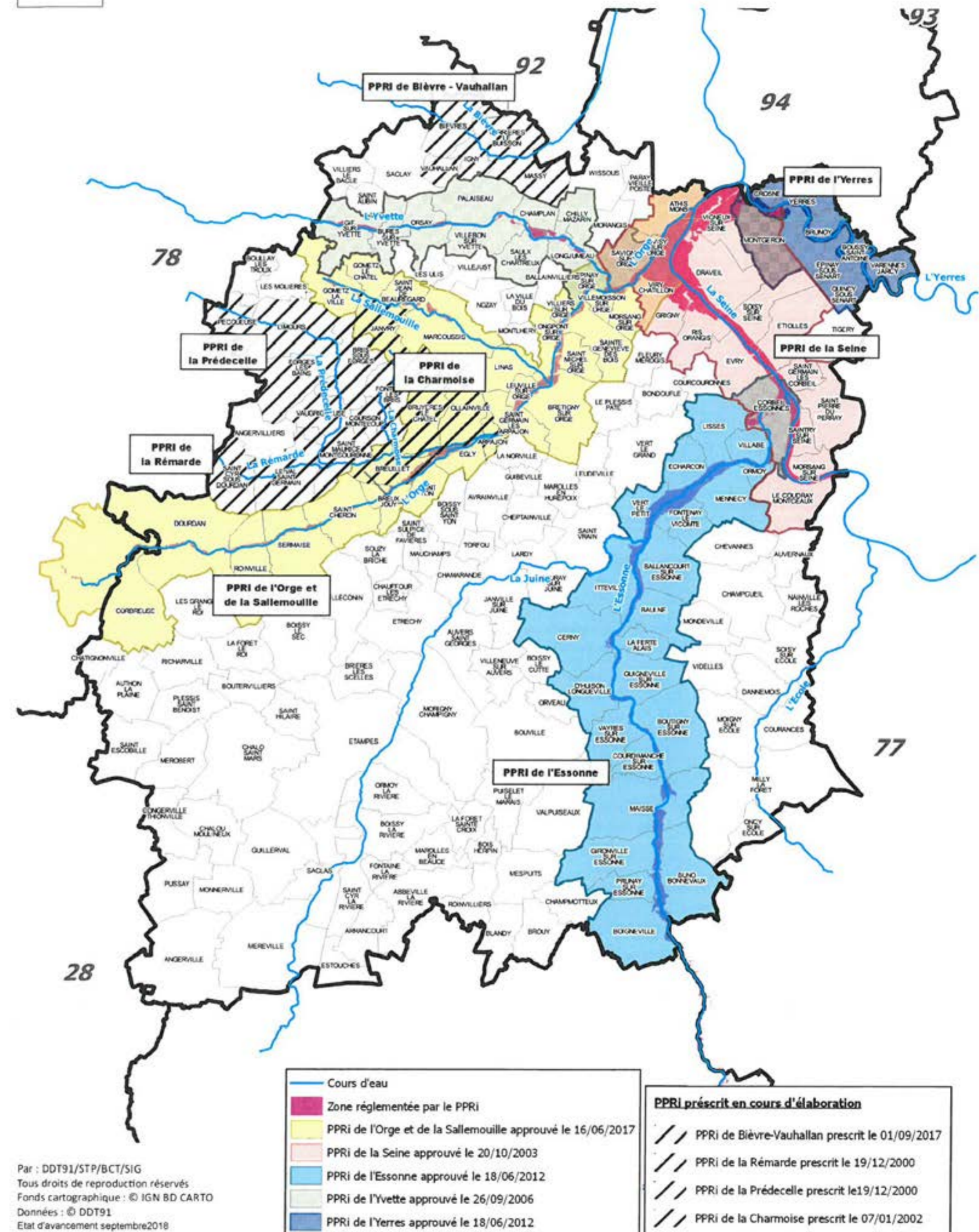
Actuellement, les communes limitrophes de 5 rivières (l'Essonne, l'Orge, la Saïlemouille, l'Yvette et l'Yerres) et de la Seine sont dotées d'un PPRI. Les études d'aléas, dont les premiers résultats seront connus en début d'année prochaine, sont en cours dans la perspective d'une révision du PPRI de la Seine à l'horizon de 2022-2023. Par ailleurs, l'élaboration du PPRI de la Bièvre (nord du département) est en cours et celui du dernier secteur présentant des enjeux forts (vallées de la Rémard) sera initié prochainement.



••• Crosne, le 24 janvier 2018



ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)



PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION



••• Yerres, le 24 janvier 2018

- **Un volet « gestion physique des cours d'eau »**, qui incombe aux intercommunalités ou aux syndicats intercommunaux auxquels celles-ci délèguent cette compétence. L'État veille à la cohérence de cette organisation par rapport aux enjeux amont/aval en particulier. Pour les grands fleuves, des structures porteuses spécifiques sont mises en place, les établissements publics territoriaux de bassin, qui regroupent notamment les intercommunalités concernées et l'État (Préfet de Bassin).
- **Un volet « préparation à la situation de crise »** qui relève de la responsabilité des communes. Celles-ci doivent élaborer des plans communaux de sauvegarde (PSC) précisant les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux diverses situations qui peuvent se produire.

Les **plans d'action de prévention des inondations (PAPI)**, adoptés à l'échelle des sous-bassins versants, intègrent ces trois volets.

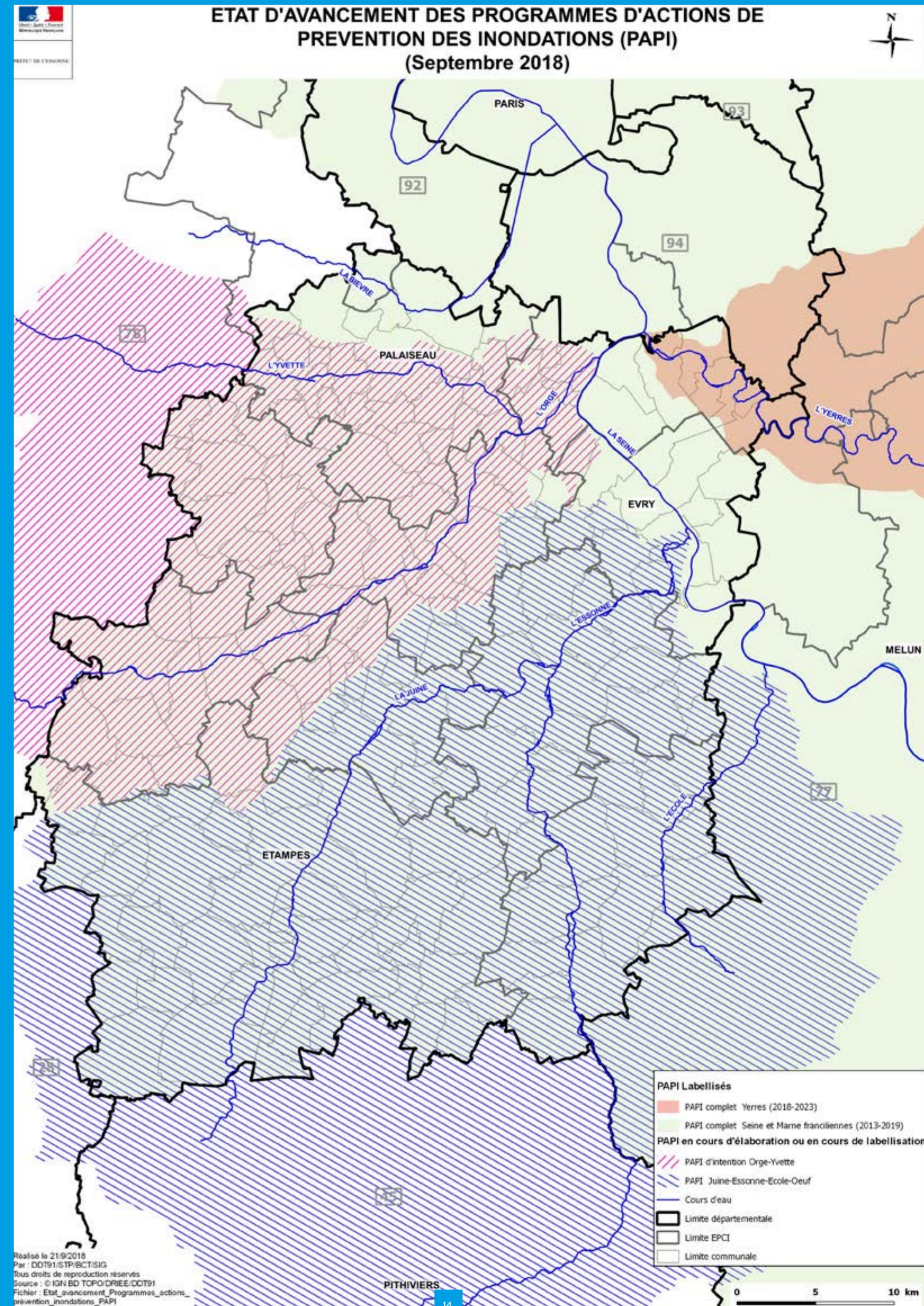
Leur élaboration, en concertation avec les différents acteurs du territoire, est fortement encouragée par l'État. Le PAPI de l'Orge-Yvette sera labellisé dans le courant du mois d'octobre.

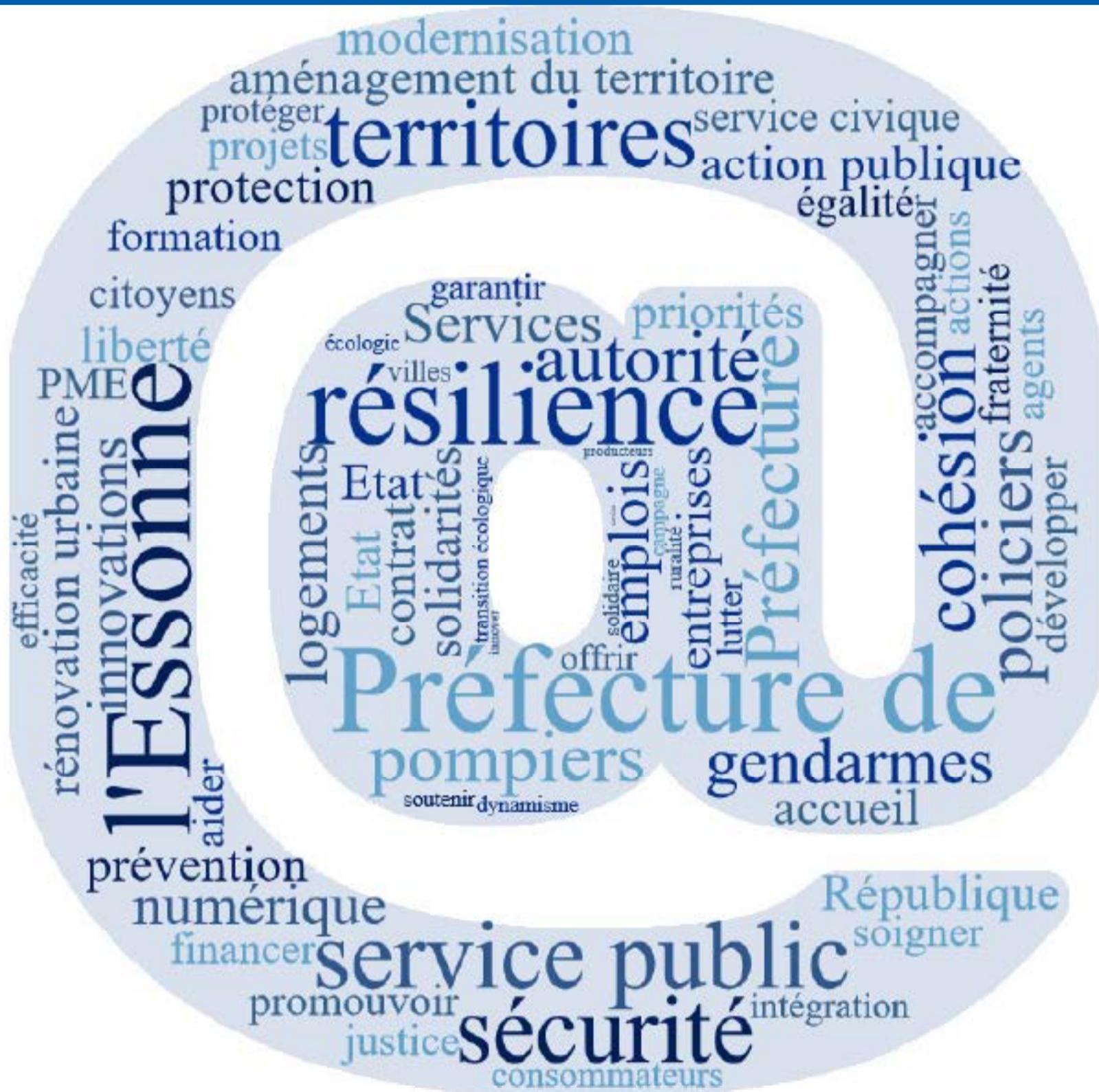


••• Crosne, le 24 janvier 2018



••• Draveil, le 24 janvier 2018





NOUS
SUIVRE

EN
LIGNE

www.essonne.gouv.fr

